

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 octobre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Nicolas LEGUET, Cécilia BRIÈRE, Ghislaine BOURGEAIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE, Jean-Pierre VAUTHIER, Valérie RENOUL.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité sans observations.

- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU BATIMENT DU COMMERCE

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est dorénavant propriétaire de la licence IV et du matériel d'exploitation du commerce. Par courrier du 10 juin 2014, et lors de plusieurs rencontres avec le Maire, Mesdames Nadine PERRAULT et Christelle BERTRAN ont fait connaître leur intention de reprendre l'exploitation du commerce.

Considérant qu'il est essentiel que le dernier commerce de la commune soit de nouveau exploité, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de mettre à disposition de Mesdames Nadine PERRAULT et Christelle BERTRAN le bâtiment du commerce sis 16 rue Saint Loup pendant la durée des travaux d'aménagement intérieur, avant la réouverture du commerce et la signature d'un bail commercial.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 13 octobre 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, à titre gracieux à l'exception des charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

A La Jaille-Yvon, le 9 octobre 2014
Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

